

FEDERATION COLOMBOPHILE 10^{ème} Région

Côtes d'Armor – Finistère – Ile et Vilaine – Morbihan

Rapport du Congrès Fédéral d'ERGUE GABERIC du 14 NOVEMBRE 2010.

A diffuser à chaque amateur.

Nous remercions les sociétaires de la Société d'ERGUE GABERIC pour l'accueil qu'ils nous ont réservé.

Avant d'aborder ce congrès Mr ESNAULT, demande une minute de silence à la mémoire de ceux qui nous ont quittés, tout particulièrement :

Mr LEMOINE André de DINAN.

Mr NICOLAS Mathurin de DINAN, qui fût président de la Commission sportive pendant 14 ans.

Mr JUHEL Jean Claude de LA FRESNAIS.

Mr GUILLOU Jacques de ST MALO.

Mr KERDOMAREC Jean Yves de BREST.

Mr LE BEC Dominique de PLONEOUR.

Mme ESNAULT Séverine, fille de notre Président.

Appel des sociétés : Toutes présentes sauf,

Châteauneuf du Faou,

Pontorson,

Erquy,

Fréhel,

Lamballe,

Gévezé

La Fresnais.

Lecture du rapport de l'exercice précédent. (Adopté à l'unanimité).

Rapport du Président Fédéral.

Mesdames, Messieurs,

L'aspect sportif et financier de cette saison est stable par rapport à 2009, malgré quelques désagréments concernant certains lâchers.

Les en logements ont augmenté d'environ 3000 pigeons par rapport à 2009, ceci étant dû en partie au rattachement de Guingamp avec les Côtes d'Armor.

Nos résultats financiers sont également positifs, puisque les deux trésoreries dégagent un boni, dont vous en aurez lecture et détails tout à l'heure.

Par contre, quatre lâchers remis au lendemain et deux concours annulés et remplacés, à cause de la météo. D'où, petite modification du programme, qui n'a pas satisfait tout le monde, mais là encore je pense que nous avons pris les bonnes décisions, pour ne pas compromettre le reste de la saison.

Le Mercèdès est tombé en panne au cours du ramassage à Lorient, d'où obligation de louer un véhicule de dépannage pour le reste de la saison.

Sinon, pas de problèmes majeurs.

En contre partie, je dois vous faire part de sujets plus préoccupants.

Le 1^{er} c'est l'assignation au tribunal, de la 10^{ème} Région par la société de St Malo pour un problème de ramassage. L'affaire est en cours et a déjà été plusieurs fois renvoyée, faute d'éléments, que la partie adverse n'a pu fournir. La prochaine audience étant prévue le 25 Novembre, laissons la justice faire son travail.

Dans ma société, j'ai été personnellement victime d'insultes et de menaces de la part d'un colombophile. Et si j'y avais répondu, je pense que nous en serions venus aux mains.

Au cours de la saison, les services de la D.S.V, m'ont signifié, qu'ils avaient été informés, que nous transportions des pigeons sur l'Ille & Vilaine avec un véhicule non adapté et dans des conditions non conformes aux règles sanitaires en vigueur. Sachant, que le camion n'a pas été contrôlé par la gendarmerie, c'est sans doute le geste d'un sympathisant. J'ai dû apporter des explications pour nous justifier, sans savoir si l'affaire est close ou non.

Mr Bernard, m'a fait remarquer que les conditions de transport de nos pigeons étaient mauvaises, notamment l'abreuvement et le nourrissage, allant même jusqu'à menacer d'avertir la S.P.A ... si rien n'est fait. Ses pigeons rentrent dit-il **cramés de soif**, nous n'avons pourtant pas changé nos méthodes de soins, depuis qu'il n'est plus à la commission sportive. Si mauvais traitements il y a, je crois que la palme reviendrait à la société d'Auray qui est la seule à ne pas mettre de nourriture dans les paniers sur les concours à 2 jours.

Le lieu de lâcher de Limoges est dit-il fermé, alors qu'il n'en est rien, puisque c'est sur le centre routier et est donc ouvert en permanence. Sur Toulouse, il affirme que le convoyeur et le chauffeur ont fait **ripaille** chez le contrôleur, alors qu'ils se sont contenté d'un casse croûte

au pied du camion, tout ceci met en cause le travail sérieux et la dignité de ces deux personnes.

D'ailleurs, le convoyeur m'a annoncé, qu'il n'aurait assuré que la moitié des convoys.

J'invite donc tous ceux qui doutent, d'aller au transbordement à Messac et faire un convoi, ce sera la meilleure façon d'être convaincu.

Pour votre information, je tiens à préciser, qu'à chaque ramassage les pigeons sont abreuvés à volonté à Messac, pendant toute la durée du transbordement, ainsi que très tôt le matin sur le lieu de lâcher (où ils boivent d'ailleurs très peu). Sur les concours à 2 jours, le vendredi, ils le sont aussi pendant le repas du midi.

A cela, il ne faut pas oublier les courriers qui circulent un peu partout et qui ne font qu'entretenir les polémiques.

Tous ces comportements nuisent aux bonnes relations, c'est un manque de respect envers ceux qui se dévouent.

Je ne vois pas quel est le but recherché en engageant de telles actions, si ce n'est qu'à tenter de déstabiliser la région.

Actuellement la colombophile en 10^{ème} Région est dominée par les conflits et les règlements de compte.

Une petite minorité veut imposer ses choix et nous dicter la marche à suivre, mais semble ignorer les règles de la démocratie.

J'espère, que nous reviendrons rapidement vers de meilleures dispositions, car si cette situation conflictuelle, devait perdurer, je prendrai la décision qui s'impose.

Je vous souhaite une bonne journée.

Merci, de votre attention.

Rapport de la trésorerie administrative et transports.

Un exemplaire du rapport a été remis à chaque amateur à l'entrée de la salle.

Le compte administratif fait apparaître un boni de 1660 €.

Le compte transport est également positif avec un résultat de 1223 €, après provisionnement pour investissement futurs.

Le solde de notre trésorerie disponible au 31 Octobre 2010 est décomposé ainsi :

- Compte administratif : 4565.43 €
- Compte transports : 1586.58 €
- Livret Bleu : 40442.41 €
- **TOTAL :** **46594.42 €**

(Adopté à l'unanimité).

Rapport du commissaire aux comptes.

Synthèse du rapport :

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai procédé au contrôle des comptes établis sur la période du 1^o Novembre 2009 au 31 Octobre 2010 à l'aide des documents qui m'ont été fournis.

Ce contrôle a été effectué sur : La réalisation du rapprochement bancaire qui aboutit à la cohérence entre les soldes comptables annoncés et ceux des trésoreries figurants sur les extraits de Banque (cf document situation financière).

Les Dépenses

- L'exhaustivité des pièces (Factures, Tickets de caisse, demandes de remboursement de frais etc....) justifiant les dépenses enregistrées. Une seule pièce manquante de 300.00 € pour un achat de photocopieur réglé n'a pu être présentée.
- L'assurance des reversements des montants dus aux différents tiers : personnel, organismes sociaux, fédération nationale, groupements etc....

Sur la base de cet examen, il m'appartient d'exprimer ma conclusion.

Je n'ai pas relevé d'anomalies significatives qui mettraient en cause la régularité et la sincérité des comptes ainsi que la situation financière à la fin de cette période.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est recommandé pour les exercices à venir :

- D'établir pour les dépenses internes accordées par le Conseil d'administration (ex forfait téléphone groupement, rapprochement des paniers, etc....) et en l'absence de demande de remboursement, une pièce justificative signée par le trésorier décrivant la nature de la dépense.

- D'établir pour les achats à des tiers externes ne pouvant produire de facture, une pièce certifiée par le trésorier et le Président (cf. achat photocopieur).

Nota sur les Recettes : les factures adressées aux différents tiers (sociétés colombophiles et autres partenaires.) étant opposables et ayant été toutes réglées, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle.

(Adopté à l'unanimité).

Rapport de Mr BABLEE Commission sportive.

Synthèse du rapport :

La saison 2010 a été particulièrement éprouvante pour nos pigeons mais aussi pour vos responsables, qui ont dû prendre de décisions dans l'urgence.

Pour ne pas compromettre la saison, j'ai accepté d'assurer à dater du 22 mai 2010, le poste laissé vacant de la commission sportive.

Rapidement j'ai été confronté à des prises de décisions difficiles, mais grâce à une bonne collaboration avec les 4 présidents de commission sportive de vos groupements, nous avons pu trouver ce qui a semblé être la meilleure solution. Je les remercie.

Les conditions météo, souvent défavorables, nous obligés à des rapprochements bien utiles, Ce qui nous a permis de terminer la saison avec 2348 pigeons sur Bergerac, et 3000 pigeons supplémentaires sur l'ensemble de la saison.

Le concours de Perpignan, a été le plus meurtrier, avec seulement 65 pigeons rentrés le jour même sur 1286.

Certaines Régions comme la 6ème ou la 9ème, ont dû écourter leur saison enregistrant beaucoup de pertes. La 3ème quand à elle, accuse un déficit de 7600€ sur le poste transport.

Je voudrais remercier chaleureusement, André et Daniel ; nos convoyeur pour le travail remarquable qu'ils accomplissent chaque Week-end et pour les soins qu'ils prodiguent à nos pigeons.

L'an prochain, nous établirons avec le contrôleur de lâcher, un procès verbal, attestant, pour chaque concours à 2 jours, des bons soins apportés à nos pigeons.

En conclusion, toutes les décisions sont prises en concertation, elles n'ont qu'un seul but le bon déroulement des concours.

(Adopté à l'unanimité).

Rapport de Mr LORHO Commission de Contentieux.

Synthèse du rapport :

Trois affaires sont en cours.

La 1ère, concerne Mr LENAN, amateur de BREST qui a eu un ou plusieurs pigeons tués par un chasseur. Il a, sans doute, solutionné son problème car je n'ai pas eu connaissance de la suite de son affaire.

Les deux autres affaires ont été transmises à la Fédération Nationale afin que la commission nationale de discipline statue sur les éléments des dossiers qui ont été constitués.

Il faut savoir en effet qu'en vertu de l'article 18 du nouveau code colombophile en vigueur actuellement, les fédérations régionales de moins de 500 amateurs n'ont pas de commission de discipline. C'est celle constituée au siège de la fédération nationale qui doit statuer sur les dossiers qui sont constitués.

Actuellement, 2 dossiers ont été transmis au président national pour être examinés par la commission de discipline.

Le premier dossier est celui de Mr RODRIGUES amateur de St MALO. Il lui est reproché d'avoir, à nouveau pour la 2e fois joué en concours un pigeon appartenant à un autre amateur.

Le 2e dossier est celui de Mr PASCAL LEMOINE amateur de DINAN.

Ce dossier comporte deux parties :

Une partie technique : Un amateur peut-il en loger ses pigeons pour un concours dans un club et procéder au dépouillement de ce concours dans un autre club ?

Une partie disciplinaire : Des injures et des menaces ont été proférées devant témoins lors d'une réunion.

Les éléments de ces deux affaires ont été transmis au Président National qui les adressera au Président de la commission nationale de discipline. Celui-ci adressera à chacune des parties concernées par cette affaire, un mémoire avec les argumentations soutenues et chacun pourra développer ses réponses par écrit.

Rapport de Mme JANSSEN Section Communication.

Synthèse du rapport :

Une exposition a été organisée par le groupement du Morbihan le 24 janvier 2010 à Pontivy dans le cadre de la foire aux oiseaux et aux animaux de basse cour. Plus de 12000 visiteurs et un franc succès pour le stand de la colombophilie.

Belle journée champêtre au colombier départemental d'Ille et Vilaine, plus de 150 personnes étaient présentes lors de l'arrivée de la course finale. Tous ont partagé ensuite le cochon grillé préparé par la Société de Combourg.

Remise des prix 2010 :

<u>Championnat de Bretagne</u>	<u>Championnat des Fédéraux</u>
1er : Claude DECOBERT de QUIMPER	1er : Jean BERNARD D'AURAY
2 ^{ème} : René LEUX de DINAN	2 ^{ème} : Nicolas LE HEBEL de LORIENT
3 ^{ème} : Gérard DUVAL de MESSAC	3 ^{ème} : Sylviane BERNARD D'AURAY
4 ^{ème} : Jean Pierre LE GALLO de LORIENT	4 ^{ème} : Pascal ALLIOU D'AURAY
5 ^{ème} : Pascal LEMOINE de DINAN	5 ^{ème} : Jean Pierre LE GALLO de LORIENT

De nombreux prix furent distribués pour les divers championnats, challenges et récompenses.

Les nouveaux modèles de challenges, venant de Belgique furent très appréciés.

- Remise de distinctions.

- Médaille Argent : Mr Didier GAONAC'H d'ERGUE –GABERIC.
- Médaille Argent : Mr Jean LE HUNSEC de LORIENT
- Médaille de la Reconnaissance : Mr Yves COUDRAY de Bréal/Montfort.

Postes laissés Vacants.

Mr ESNAULT propose la ratification au poste de président de la Commission Sportive Régionale de Mr BABLEE, (coopté par le C.A) jusqu'à la fin du mandat. (Adopté à l'unanimité).

Dans le même esprit, Mr ESNAULT propose la ratification au poste de président de la Commission de Discipline Régionale de Mr André MONFORT de GUINGAMP (coopté par le C.A). (Adopté à l'unanimité).

Mise en place de la saison 2011.

- Vœux des Groupements présentés au CA.

Conformément à l'étude des vœux faite par le CA du en date du 23 octobre 2010, le programme 2010 est reconduit pour 2011 et démarrera le 9 avril 2011. (Adopté à l'unanimité).

Cependant, pour Bergerac les pigeonneaux seront lâchés séparément.

Mr ROUXEL demande que soit établi un classement par catégorie. Cette demande n'étant pas majoritaire, n'avait pas été retenue par le CA.

- Le CHAMPIONNAT de BRETAGNE, qui, sans être parfait semble apporter plus d'équité est maintenu.
- Le CHAMPIONNAT FEDERAL également.
- Dans le cadre des concours, les feuilles d'enlogement devront rester au local pendant toute la durée du concours.

Concours de Groupement.

Nous attirons l'attention des présidents de commission sportive, quand à veiller à ce que le règlement de leurs concours ne soit pas pénalisant. Pour cela, il doit être en conformité avec le règlement des concours Fédéraux et compatible avec le niveau de performance « actuelle » du matériel informatique.

Délégués à Gravelines en Janvier 2011.

Les Sociétés tirées au sort, devant représenter la 10ème région à Gravelines sont les suivantes :

Pour le 22 : Erquy, Lamballe.

Pour le 29 : Quimper, Châteauneuf /Faou.

Pour le 35 : Combourg, Bréal, Messac

Pour le 56 : Lorient.

Congrès Régional 2011.

Il aura lieu en Ille & Vilaine à **COMBOURG**, le dimanche 20 Novembre 2011.

Questions diverses.

Mr COUESLAN de St Malo aborde le sujet du ramassage pour sa société.

Mr ESNAULT reprecise les faits, à savoir :

- Que c'est Mr COUESLAN lui-même, qui a assigné la fédération au tribunal et que la prochaine audience est prévue le 25 Novembre 2010.
- Celle-ci devrait avoir lieu, si contrairement aux audiences précédentes, Mr COUESLAN, pour éviter le renvoi, veut bien, cette fois, présenter ses conclusions.
- Qu'accepter de ramasser St Malo, serait inéquitable, vis-à-vis des autres sociétés qui se rapprochent depuis plusieurs années.
- Que ces rapprochements, **contre dédommagement**, sont équitables et ne défavorisent personne.

Pour se justifier, Mr COUESLAN tente de se référer au transport des pigeons Anglais.

Il lui est précisé que **l'article 2 du règlement des concours** ne nous y autorisait pas.

- **Tout organisateur ne peut transporter (ou faire transporter) que les pigeons des associations mentionnées sur le permis de lâcher.**

Or, les pigeons Anglais ne participent pas à nos concours, sont lâchés à part et ne sont donc pas classés avec nous.

De ce fait, ils ne peuvent pas figurer sur nos permis de lâcher, ce qui dorénavant, nous interdit de les transporter.

La séance fût levée à 12h30 et le congrès s'est terminé autour d'un repas convivial.

Le secrétaire Fédéral.

Le Président Fédéral.

Henri GANDON

Marcel ESNAULT